



Octobre
2006

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

Le salaire minimum

Les dispositions législatives concernant le salaire minimum s'appliquent dans toutes les provinces et dans tous les territoires dans le contexte de la législation en matière de normes d'emploi. Le salaire minimum est le taux de rémunération le plus bas qu'un employeur puisse payer aux employés visés par la

législation (voir *Source des données et définitions*). Pour évaluer les répercussions possibles d'une modification de la législation sur le salaire minimum, il est important de savoir qui travaille au salaire minimum et quels types d'emplois ces personnes occupent.

Source des données et définitions

L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle menée auprès de 54 000 ménages environ partout au Canada. Elle permet de recueillir des renseignements sur les caractéristiques démographiques et sur la population active pour tous les membres civils du ménage âgés de 15 ans et plus. Sont exclus les pensionnaires d'un établissement institutionnel, les personnes vivant dans les réserves indiennes et les résidents des territoires.

Chaque province et territoire fixe un salaire minimum dans sa législation en matière de normes d'emploi. L'employeur qui paie aux employés admissibles un salaire inférieur au taux fixé, peu importe le mode de calcul de la rémunération (à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois, à la pièce) commet une infraction. De la même manière, il est interdit aux employés d'accepter une rémunération inférieure au minimum applicable. Le taux du salaire minimum varie d'une province à l'autre, et les changements peuvent entrer en vigueur en tout temps au cours de l'année.

Les travailleurs autonomes ne sont pas visés par la législation sur le salaire minimum et ne sont donc pas compris dans la présente analyse. Sont également exclus les travailleurs familiaux non rémunérés.

Les autres exclusions et dispositions spéciales d'application varient et visent les jeunes travailleurs (Ontario et Terre-Neuve-et-Labrador), les travailleurs ayant une incapacité (Alberta, Manitoba et Saskatchewan — disposition rarement utilisée), les domestiques et les aides familiaux résidant chez l'employeur (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Manitoba et Québec), les travailleurs agricoles (Alberta, Manitoba, Ontario et Saskatchewan) et les travailleurs à domicile (par exemple, les télétravailleurs et les travailleurs à la pièce dans l'industrie du vêtement et des textiles). D'autres taux particuliers du salaire minimum se rapportent à la rémunération non horaire et au pourboire (par exemple, l'Ontario a un taux de salaire minimum spécial s'appliquant

aux employés qui servent des boissons alcoolisées dans les établissements autorisés). Une description plus complète des exclusions et des taux spéciaux est présentée dans la base de données sur le salaire minimum de Ressources humaines et Développement social Canada (www110.hrdc-drhc.gc.ca/psait_spila/lmnc/eslc/eslc/salaire_minwage/index.cfm/doc/francais).

On a calculé le nombre d'employés travaillant au salaire minimum en fonction du **salaire minimum des adultes expérimentés** applicable (également appelé le **taux général des adultes**) pour chaque province et pour chaque mois de 2005. L'estimation annuelle pour chaque province est fondée sur la moyenne de ces 12 observations mensuelles, tandis que le total pour le Canada correspond à la somme des estimations provinciales.

Pour déterminer si un employé travaillait au taux général du salaire des adultes de chaque province ou à un taux inférieur, on a calculé les gains horaires selon les salaires ou traitements déclarés avant impôt et autres déductions. Les salaires et traitements, y compris les pourboires, commissions et primes, déclarés sur une base horaire ont été utilisés sans conversion. Les autres taux de salaire ont été convertis en un taux horaire en fonction des heures hebdomadaires habituelles de travail. En principe, on aurait dû exclure les pourboires, commissions et primes de manière à cerner uniquement les travailleurs dont le salaire horaire réel de base était égal ou inférieur au taux provincial général des adultes, mais les renseignements requis pour ce faire ne sont pas recueillis. Cela se traduit par un léger biais par défaut relativement au nombre d'employés travaillant au taux général officiel des adultes établi par chaque province ou à un taux inférieur. Toutefois, on n'a utilisé aucune des exclusions et aucun des taux spéciaux du salaire minimum (comme les taux spéciaux du salaire minimum applicables aux travailleurs rémunérés au pourboire et aux jeunes travailleurs), ce qui introduit un biais par excès.



Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

L'Alberta affiche la plus faible proportion de travailleurs au salaire minimum

	Ensemble des employés	Salaire minimum		Salaire minimum général des adultes	Salaire horaire moyen	Taux de chômage	
		Total	Fréquence				
	milliers	milliers	%	\$/heure	Date	\$/heure	%
Province							
Terre-Neuve-et-Labrador	187,1	12,8	6,8	6,25	juin 2005	16,09	15,2
Colombie-Britannique	1 714,8	95,6	5,6	8,00	novembre 2001	19,36	5,9
Nouvelle-Écosse	382,5	19,7	5,2	6,80	octobre 2005	16,24	8,4
Île-du-Prince-Édouard	57,7	2,9	5,0	6,80	janvier 2005	15,15	10,8
Manitoba	491,0	23,9	4,9	7,25	avril 2005	17,17	4,8
Québec	3 213,5	148,0	4,6	7,60	mai 2005	18,43	8,3
Ontario	5 470,0	237,6	4,3	7,45	février 2005	20,06	6,6
Canada	13 658,2	586,9	4,3	...		19,09	6,8
Saskatchewan	385,5	15,1	3,9	7,05	septembre 2005	17,28	5,1
Nouveau-Brunswick	309,3	9,6	3,1	6,30	janvier 2005	15,63	9,7
Alberta	1 446,8	21,7	1,5	7,00	septembre 2005	19,76	3,9

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2005

En 2005, quelque 587 000 personnes travaillaient à un taux de salaire minimum fixé par leur province ou à un taux inférieur. Cela représente 4,3 % de tous les employés au Canada, soit une légère baisse par rapport aux 4,6 % enregistrés l'année précédente. Le salaire minimum variait entre 8,00 \$ l'heure en Colombie-Britannique et 6,25 \$ l'heure à Terre-Neuve-et-Labrador. En plus d'avoir le plus bas taux de salaire minimum, Terre-Neuve-et-Labrador affichait la plus forte proportion d'employés (6,8 %) travaillant au salaire minimum ou à un salaire inférieur. L'Alberta — qui a enregistré une augmentation (la première depuis octobre 1999) de presque 20 % du salaire minimum, celui-ci passant à 7,00 \$ en septem-

bre 2005 — présentait toujours de loin la plus faible proportion d'employés travaillant au salaire minimum ou à un salaire inférieur (1,5 %). L'Alberta a aussi enregistré l'un des salaires horaires moyens les plus élevés, soit 19,76 \$ l'heure, ce qui l'a mise en deuxième position après l'Ontario, où les salaires horaires moyens s'élevaient à 20,06 \$. Son taux de chômage aussi était de loin le plus bas au pays (3,9 %). Par contre, Terre-Neuve-et-Labrador avait l'un des salaires horaires moyens les plus bas, soit 16,09 \$ l'heure (seuls le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard ont affiché des moyennes plus basses), et de loin le taux de chômage le plus élevé (15,2 %).

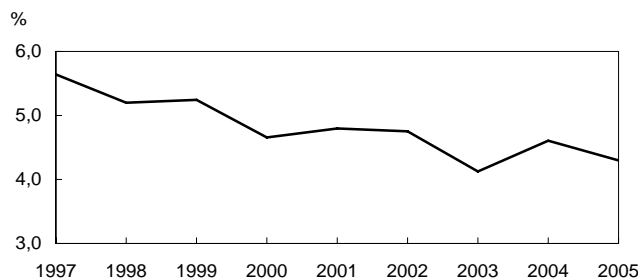
Répartition des employés travaillant au salaire minimum ou à un salaire inférieur selon la province

Toutes les provinces, sauf la Colombie-Britannique, ont accru leurs taux de salaire minimum en 2005. Le nombre et la proportion de travailleurs au salaire minimum ont augmenté dans six provinces, à savoir l'Alberta, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île du-Prince-Édouard, le Québec et la Saskatchewan, tandis qu'ils ont diminué dans trois provinces, à savoir la Nouvelle-Écosse, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Au Manitoba, par contre, tant le nombre que la proportion sont restés pratiquement inchangés.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	%					
Canada	4,7	4,8	4,8	4,1	4,6	4,3
Terre-Neuve-et-Labrador	8,7	5,7	7,5	8,4	6,5	6,8
Île-du-Prince-Édouard	3,7	3,2	4,5	4,0	4,4	5,0
Nouvelle-Écosse	4,9	4,1	4,6	5,9	5,6	5,2
Nouveau-Brunswick	6,0	4,2	4,2	4,1	2,5	3,1
Québec	5,4	7,0	6,1	5,1	4,4	4,6
Ontario	4,6	4,1	3,9	3,5	5,3	4,3
Manitoba	5,1	4,5	4,8	4,5	4,9	4,9
Saskatchewan	5,9	4,4	4,8	5,0	3,3	3,9
Alberta	2,0	1,5	1,1	1,1	0,9	1,5
Colombie-Britannique	4,5	6,0	7,7	5,6	6,2	5,6

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

La proportion d'employés touchant le salaire minimum ou moins a légèrement baissé en 2005 après avoir quelque peu augmenté en 2004



La proportion d'employés travaillant au salaire minimum ou à un salaire inférieur a diminué de façon soutenue pendant de nombreuses années, mais elle semble s'être stabilisée récemment.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active

La plupart des travailleurs au salaire minimum sont des femmes et des jeunes

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Les deux sexes			
15 et plus	13 658,2	586,9	4,3
15 à 24	2 373,5	368,3	15,5
15 à 19	889,5	261,3	29,4
20 à 24	1 484,0	107,1	7,2
25 et plus	11 284,7	218,6	1,9
25 à 34	3 118,7	63,6	2,0
35 à 44	3 438,0	58,7	1,7
45 à 54	3 151,6	54,7	1,7
55 et plus	1 576,4	41,6	2,6
Hommes			
15 et plus	6 949,1	230,6	3,3
15 à 24	1 182,7	153,1	12,9
15 à 19	435,3	110,4	25,4
20 à 24	747,4	42,7	5,7
25 et plus	5 766,4	77,5	1,3
25 à 34	1 627,6	21,6	1,3
35 à 44	1 751,9	20,0	1,1
45 à 54	1 555,6	18,1	1,2
55 et plus	831,3	17,8	2,1
Femmes			
15 et plus	6 709,1	356,4	5,3
15 à 24	1 190,8	215,3	18,1
15 à 19	454,2	150,9	33,2
20 à 24	736,6	64,4	8,7
25 et plus	5 518,2	141,1	2,6
25 à 34	1 491,1	42,0	2,8
35 à 44	1 686,0	38,7	2,3
45 à 54	1 596,0	36,6	2,3
55 et plus	745,1	23,8	3,2

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2005

Les femmes représentaient légèrement plus de 60 % des travailleurs au salaire minimum, alors qu'elles formaient un peu moins de la moitié des employés. Cela s'est traduit par une proportion plus élevée de femmes travaillant au salaire minimum, soit 1 sur 19 comparativement à 1 homme sur 30. Cette

surreprésentation, bien que légèrement moindre que l'année précédente, a persisté, le taux des femmes étant le double de celui des hommes dans de nombreux groupes d'âge.

Quelque 30 % d'adolescents âgés de 15 à 19 ans travaillaient au salaire minimum. Ce groupe d'âge a toujours affiché de loin le taux le plus élevé, y compris en 2005. Près de la moitié de tous les travailleurs au salaire minimum étaient des adolescents, dont une grande majorité fréquentaient l'école à temps plein ou à temps partiel. Par ailleurs, 18 % des travailleurs au salaire minimum étaient âgés de 20 à 24 ans, et presque la moitié d'entre eux étaient des étudiants¹. Au total, plus de 60 % des travailleurs au salaire minimum étaient âgés de moins de 25 ans, alors que ce groupe d'âge ne représentait que 17 % de l'ensemble des employés. Le taux de fréquence du travail au salaire minimum pour ce groupe d'âge est ainsi huit fois supérieur à celui des travailleurs âgés de 25 ans et plus, soit 15,5 % contre 1,9 % respectivement.

Une proportion appréciable (30 %) des travailleurs au salaire minimum étaient âgés de 25 à 54 ans, ce qui est légèrement plus élevé par rapport à 2004. Les femmes sont demeurées la majorité de ces travailleurs. Pour ces personnes qui appartiennent au principal groupe d'âge actif et qui sont au sommet de leur courbe de rémunération, le travail au salaire minimum ne constitue vraisemblablement pas une étape transitoire.

La fréquence du travail au salaire minimum diminue fortement avec l'âge avant d'augmenter légèrement chez les travailleurs de 55 ans et plus. Ce dernier constat tient au fait que les personnes âgées qui travaillent ont tendance à se concentrer dans certaines professions peu rémunérées : vendeurs et commis-vendeurs dans le commerce de détail, commis de bureau généraux, concierges et concierges d'immeubles, gardiens d'enfants, gouvernants et aides aux parents, et préposés au nettoyage chargés de travaux légers.

L'éducation : un facteur déterminant

Les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires étaient cinq fois plus susceptibles de travailler au salaire minimum ou à un salaire inférieur que celles ayant fait au moins des études postsecondaires partielles, soit 1 sur 8, contre 1 sur 39. Quatre travailleurs au salaire minimum sur 10 n'avaient pas de diplôme d'études secondaires, contre 1 sur 7 pour l'ensemble des employés. Cela va de pair avec les taux élevés de travail au salaire minimum chez les jeunes, dont bon nombre n'ont pas encore terminé leurs études.

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Scolarité	13 658,2	586,9	4,3
Moins que des études secondaires	1 828,8	232,8	12,7
Moins qu'une 9e année	352,7	30,7	8,7
Études secondaires partielles	1 476,1	202,1	13,7
Certificat d'études secondaires	2 868,8	123,8	4,3
Au moins des études post-secondaires partielles	8 960,6	230,3	2,6
Études postsecondaires partielles	1 233,0	89,5	7,3
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	4 752,1	97,0	2,0
Grade universitaire	2 975,5	43,8	1,5

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2005

Où travaillent-ils?

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Secteur	13 658,2	586,9	4,3
Biens	3 316,4	54,8	1,7
Agriculture	127,3	11,0	8,6
Foresterie, pêche, extraction minière, pétrole et gaz	255,6	3,4	1,3
Services publics	124,8	F	F
Construction	698,8	7,9	1,1
Fabrication	2 109,9	32,1	1,5
Services	10 341,8	532,1	5,1
Commerce	2 262,1	194,6	8,6
Transport et entreposage	661,8	13,9	2,1
Finance, assurances, immobilier et location	821,9	18,3	2,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	682,9	9,4	1,4
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	503,8	18,3	3,6
Enseignement	1 050,7	19,0	1,8
Soins de santé et assistance sociale	1 521,4	22,9	1,5
Information, culture et loisirs	618,7	31,1	5,0
Hébergement et restauration	911,8	167,4	18,4
Administrations publiques	833,1	9,5	1,1
Autres	473,6	27,7	5,8

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2005

Le travail au salaire minimum est concentré dans le secteur des services. L'hébergement et les services de restauration affichaient de loin la plus forte fréquence à ce chapitre, 1 travailleur sur 5 occupant un emploi au salaire minimum ou à un salaire inférieur. Le secteur du commerce présentait aussi des taux élevés, soit 1 travailleur sur 12. Ces secteurs se caractérisent par une forte concentration de jeunes et de travailleurs à temps partiel, qui ont moins d'expérience de travail et des liens moins étroits avec le marché du travail. Souvent, les emplois dans ces secteurs ne nécessitent pas de compétences spécialisées ni d'études postsecondaires, et ils présentent de faibles niveaux de syndicalisation. De nombreux emplois sont à temps partiel, ce qui semble favoriser une présence plus grande des femmes et des jeunes.

Le secteur agricole continue d'afficher une proportion relativement élevée de travailleurs au salaire minimum, soit 1 sur 12. La main-d'œuvre agricole n'a jamais été soumise aux dispositions sur le salaire minimum. Il arrive souvent que les travailleurs de ce secteur ne soient pas syndiqués, mais leur faible rémunération peut être compensée par des avantages à caractère non salarial, comme la chambre et la pension gratuites.

Les secteurs fortement syndiqués comme la construction, les administrations publiques et la fabrication comptaient parmi ceux affichant les plus faibles pourcentages de travailleurs au salaire minimum.

Fréquence élevée de l'emploi à temps partiel

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Les deux sexes	13 658,2	586,9	4,3
Hommes	6 949,1	230,6	3,3
Femmes	6 709,1	356,4	5,3
Temps plein	11 224,5	239,4	2,1
Hommes	6 225,5	104,1	1,7
Femmes	4 999,0	135,2	2,7
Temps partiel	2 433,6	347,5	14,3
Hommes	723,6	126,4	17,5
Femmes	1 710,1	221,1	12,9

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2005

Le taux de travail au salaire minimum était presque sept fois plus élevé chez les travailleurs à temps partiel que chez les travailleurs à temps plein (14,3 % contre 2,1 %). En fait, presque 60 % des travailleurs au salaire minimum occupaient un emploi à temps partiel, comparativement à moins de 20 % pour l'ensemble des employés.

La plupart des emplois au salaire minimum sont à court terme, rarement syndiqués, et sont présents dans les grandes et les petites entreprises

Plus de la moitié des travailleurs au salaire minimum occupaient leur emploi actuel depuis un an ou moins, comparativement à moins d'un quart dans le cas de l'ensemble des employés. La fréquence la plus élevée de travail au salaire minimum était observée chez les travailleurs occupant leur emploi depuis trois mois ou moins (1 sur 8), et la plus faible, parmi ceux occupant leur emploi depuis plus de cinq ans (1 sur 83). Cela donne à penser qu'avec le temps et l'expérience, les travailleurs quittent les emplois à salaire minimum.

Quatre travailleurs au salaire minimum sur 10 travaillaient dans de grandes entreprises (plus de 500 employés), et 35 %, dans de petites entreprises (moins de 20 employés). La fréquence du travail au salaire minimum était plus élevée dans les petites entreprises, soit plus du double de celle observée dans les grandes entreprises. Très peu de travailleurs au salaire minimum (9 %) étaient membres d'un syndicat ou assujettis à une convention collective, comparativement à près du tiers de l'ensemble des employés. Seulement 1 % des employés syndiqués travaillaient au salaire minimum ou à un salaire inférieur, contre 6 % des travailleurs non syndiqués. Le grand nombre

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Durée d'occupation de l'emploi	13 658,2	586,9	4,3
1 à 3 mois	1 027,6	124,4	12,1
4 à 6 mois	909,2	96,8	10,6
7 à 12 mois	1 198,0	105,7	8,8
13 à 60 mois	4 374,1	188,2	4,3
61 mois et plus	6 149,3	71,7	1,2
Taille de l'entreprise	13 658,2	586,9	4,3
Moins de 20 employés	2 636,7	204,7	7,8
20 à 99 employés	2 263,7	92,7	4,1
100 à 500 employés	2 043,3	56,3	2,8
Plus de 500 employés	6 714,4	233,2	3,5
Affiliation syndicale	13 658,2	586,9	4,3
Syndiqué ou assujetti à une convention collective	4 374,4	53,7	1,2
Non syndiqué et non assujetti à une convention collective	9 283,8	533,2	5,7

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2005

de travailleurs à temps partiel, d'étudiants et d'autres jeunes travaillant au salaire minimum, conjugué à leur présence appréciable dans les petites entreprises, tend à restreindre la capacité d'organisation de ces travailleurs et donc leur capacité d'obtenir de meilleurs salaires.

La plupart des travailleurs au salaire minimum vivent chez leurs parents

	Ensemble des employés	Salaire minimum	
		Total	Fréquence
	milliers	milliers	%
Total	13 658,2	586,9	4,3
Vivant en couple	7 882,2	145,3	1,8
Conjoint inoccupé	1 498,1	34,5	2,3
Conjoint en chômage	299,0	8,6	2,9
Conjoint inactif	1 199,1	25,9	2,2
Moins de 55 ans	771,5	12,7	1,6
55 ans ou plus	427,6	13,2	3,1
Conjoint occupé	6 384,1	110,8	1,7
Gagnant le salaire minimum ou moins	91,6	6,9	7,5
Gagnant plus que le salaire minimum	5 414,8	84,7	1,6
Travailleur autonome	877,6	19,2	2,2
Chef de famille, sans conjoint	963,6	34,0	3,5
Le plus jeune enfant a moins de 18 ans	833,2	31,7	3,8
Sans enfant, ou enfants de 18 ans ou plus	130,5	2,3	1,8
Fils, fille ou autre personne apparentée vivant en famille	2 543,4	338,9	13,3
15 à 19, à l'école	467,9	166,0	35,5
15 à 19, pas à l'école	335,7	77,8	23,2
20 à 24, à l'école	220,7	26,5	12,0
20 à 24, pas à l'école	558,5	38,6	6,9
25 ou plus, à l'école	57,4	2,3	4,0
25 ou plus, pas à l'école	903,3	27,7	3,1
Personne hors famille	2 233,1	68,0	3,0
Vivant seule	1 443,3	35,2	2,4
15 à 24 ans	128,9	9,2	7,1
25 à 54 ans	1 063,4	17,5	1,6
55 ans ou plus	251,0	8,5	3,4
Vivant avec des personnes non apparentées	789,8	32,8	4,2
15 à 24 ans	251,8	18,3	7,3
25 à 54 ans	500,9	13,0	2,6
55 ans ou plus	37,1	1,5	4,0

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, 2005

Près de 60 % des travailleurs au salaire minimum vivaient avec leurs parents ou un autre membre de leur famille, ce qui reflète le grand nombre de ces travailleurs âgés de moins de 25 ans et poursuivant des études. La fréquence du travail au salaire minimum dans ce groupe était plus de trois fois supérieure au taux global. Les fils, les filles et les autres personnes apparentées vivant au sein d'une famille affichaient un des taux les plus élevés de travail au salaire minimum, particulièrement ceux âgés de moins de 20 ans et ceux fréquentant l'école.

Près du quart de l'ensemble des travailleurs au salaire minimum vivaient en couple, mais la fréquence du travail au salaire minimum dans ce groupe était assez faible, soit moins de 2 %. Plus des trois quarts de ces travailleurs avaient un conjoint occupé, qui dans la plupart des cas gagnait plus que le salaire minimum.

Parmi les autres travailleurs au salaire minimum, on en comptait 34 000 qui étaient à la tête d'une famille sans autre conjoint (presque tous ayant au moins un enfant âgé de moins de 18 ans), 35 000 qui avaient un conjoint inoccupé, et 35 000 qui vivaient seuls. Ces personnes, et particulièrement celles assurant le soutien d'un conjoint ou ayant au moins un enfant de moins de 18 ans, peuvent avoir de la difficulté à joindre les deux bouts avec le revenu d'un seul salaire minimum. Le nombre de travailleurs au salaire minimum ainsi que la fréquence de celui-ci ont augmenté dans les trois groupes par rapport à 2004.

Perspective

Note

1 L'estimation concernant les étudiants est fondée sur une année scolaire moyenne de huit mois (de janvier à avril et de septembre à décembre 2005).

Pour plus de renseignements, on peut joindre Deborah Sussman, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, au (613) 951-4226 ou à perspective@statcan.ca.